



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Élèves réfugiés d'Ukraine : cours à distance, orientation et affectation

---

### Circulaire du 2023-034 30/03/2023 relative à l'accompagnement scolaire des élèves réfugiés d'Ukraine : cours à distance, orientation et affectation

#### **CASNAV**

Affaire suivie par : Daniel Guillaume

Responsable du CASNAV

Mél : [daniel.guillaume@ac-creteil.fr](mailto:daniel.guillaume@ac-creteil.fr)

Marie-Line Fauconnier-Lebègue

Coordonnatrice du CASNAV

[marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr](mailto:marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr)

Tél : 01 57 02 62 13

Laurent Gadessaud

Conseiller technique pour l'enseignement supérieur

[laurent-claude.gadessaud@ac-creteil.fr](mailto:laurent-claude.gadessaud@ac-creteil.fr)

Liliia Dorundiak

Groupe CASNAV-Ukraine : médiation et traduction

Mél : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr)

Tél. : 06 10 29 95 51

Catherine Bodeau-Péan

Groupe CASNAV-Ukraine : contact établissements

Mél : [Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr](mailto:Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr)

Tél. : 06 18 25 30 42

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,  
s/c de Mesdames et Monsieur les inspectrices et inspecteur d'académie, directrices et directeur  
académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis,  
du Val-de-Marne.*

---

#### Références :

- *Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*
  - *Circulaire n°2012-143 du 02-10-2012 sur l'organisation des CASNAV*
  - *Vademecum des procédures d'orientation et d'affectation du SAIO de Créteil, mars 2023*
- 

#### — Cours de FLE-FLS / mathématiques

En plus de leurs interventions de terrain, pour lesquels les établissements contactent notre coordonnatrice Madame Catherine Bodeau Péan (06 18 25 30 42 / [Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr](mailto:Catherine.Bodeau-Pean@ac-creteil.fr)), les formatrices du Groupe Ukraine du CASNAV proposent désormais chaque semaine des cours à distance, dont nous vous indiquons ci-dessous les horaires, niveaux et liens :

En FLE-FLS :

. élèves de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> : jeudi de 13h30 à 15h30  
Madame Svitlana Dahaieva : [Svitlana.Dahaieva@ac-creteil.fr](mailto:Svitlana.Dahaieva@ac-creteil.fr)  
Lien de connexion : <https://rendez-vous.renater.fr/gvj51-encbf-uht81>

. élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : mardi de 8h30 à 10h30  
Madame Irina Schlepova : [Irina.Shleпова@ac-creteil.fr](mailto:Irina.Shleпова@ac-creteil.fr)  
Lien de connexion : [https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco\\_811a90-b1dce8-3cd037](https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco_811a90-b1dce8-3cd037)

. niveau lycée, vers l'enseignement supérieur (B2) : mardi de 10h30 à 12h30  
Madame Irina Schlepova : [Irina.Shleпова@ac-creteil.fr](mailto:Irina.Shleпова@ac-creteil.fr)  
Lien de connexion : [https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco\\_811a90-b1dce8-3cd037](https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco_811a90-b1dce8-3cd037)

En mathématiques, l'enseignante et le lien sont les mêmes

Madame Liliia Dorundiak : [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr)  
Lien de connexion : [https://rendez-vous.renater.fr/Math\\_ac23df-550c78-d7f254](https://rendez-vous.renater.fr/Math_ac23df-550c78-d7f254)  
. niveau collège : lundi de 9h à 11h  
. niveau lycée : jeudi de 9h à 11h

Les formatrices doivent être expressément informées de l'accord de l'établissement. Elles établissent à chaque cours la liste des élèves connectés, et précisent s'ils le sont depuis leur domicile ou depuis leur établissement.

### — Orientation et affectation en lycée des élèves réfugiés d'Ukraine actuellement scolarisés en collège

Les indications ci-dessous valent pour tout EANA. Le contexte de la crise ukrainienne nous offre l'occasion de les expliciter. Ces explications seront très prochainement traduites en ukrainiens et adressées par le CASNAV aux établissements ainsi qu'aux familles déjà en relation avec le Groupe Ukraine du CASNAV.

Les familles émettront leurs vœux d'affectation entre le 09 et le 30 mai via le service en ligne ou du 09 mai au 15 juin via le dossier d'affectation remis par l'établissement d'origine.

Ces vœux devront être en cohérence avec la décision d'orientation émise par le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre. Le dialogue entre la famille et l'équipe doit donc être engagé dès le 2<sup>ème</sup> trimestre, lors de la phase provisoire d'orientation.

Pour une poursuite de scolarité en UPE2A, soit que l'élève ait passé moins d'un an en UPE2A, soit qu'il ait été scolarisé en classe ordinaire mais que l'équipe éducative considère un passage en UPE2A plus bénéfique pour sa réussite scolaire, les établissements, en accord avec la famille, remplissent des formulaires spécifiques adressés à la DSDEN.

Pour une orientation en lycée général et technologique, l'élève passe par la procédure informatique Affelnet, qui attribue des points en fonction des vœux des élèves. La procédure est la même que l'élève soit en UPE2A ou en classe ordinaire, si une décision d'orientation en lycée général est émise par le conseil de classe. Ce qui importe avant tout, c'est de faire des vœux sur sa zone géographique.

- Attention : les élèves en UPE2A ne sont pas toujours dans leur collège de secteur ; les familles doivent donc veiller à demander le lycée de secteur en fonction de leur domicile.

Pour une orientation en lycée professionnel, l'élève passe de même par la procédure Affelnet.

- Pour une orientation en CAP, la scolarisation en UPE2A est la situation la plus favorable. Elle accorde les bonifications maximales à l'élève candidat, les résultats scolaires étant pris en compte dans une moindre mesure.
- Pour une orientation en Seconde professionnelle, un élève en UPE2A peut présenter un dossier en commission départementale pour obtenir une bonification de son barème.
- Si l'élève est scolarisé en classe ordinaire et souhaite poursuivre en lycée professionnel, ses résultats entrent en ligne de compte. Dans leurs évaluations, les équipes pédagogiques veillent à distinguer niveau linguistique et compétences scolaires.

## — Orientation et affectation dans l'enseignement supérieur des élèves réfugiés d'Ukraine actuellement scolarisés en lycée

Les universités de l'académie de Créteil sont volontaires pour faciliter l'accueil et l'intégration à la rentrée universitaire 2023 au sein de leurs différentes formations des jeunes ukrainiens actuellement en France et préparant le baccalauréat ukrainien.

Ces jeunes pourront bénéficier d'une procédure de candidature simplifiée et pourront candidater dans l'ensemble des formations proposées par les universités. Leur acceptation dans ces formations sera conditionnée par leur niveau académique et leur niveau de maîtrise du français. Sur ce dernier point, ils pourront bénéficier, si nécessaire, de cours de français afin de renforcer leur maîtrise de la langue et accroître ainsi leurs chances de réussite.

Pour des échanges en ukrainien et de premières précisions, les familles pourront contacter la médiatrice du Groupe Ukraine académique du CASNAV, Madame Liliia Dorundiak : 06 10 29 95 51, [Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr](mailto:Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr)

Les directions des lycées pourront prendre contact avec le Monsieur Laurent Gadessaud, conseiller technique de Monsieur le recteur pour l'enseignement supérieur : [Laurent-Claude.Gadessaud@ac-creteil.fr](mailto:Laurent-Claude.Gadessaud@ac-creteil.fr)

Ces deux interlocuteurs permettront les mises en relation nécessaires permettant, le cas échéant, l'inscription des élèves réfugiés d'Ukraine dans les quatre universités de l'académie : l'Université Gustave Eiffel à Champs-sur-Marne, l'Université Paris 8 à Saint-Denis, l'Université Sorbonne-Paris Nord à Villetaneuse, et l'Université Paris-Est-Créteil.

Daniel GUILLAUME  
Responsable du CASNAV

